



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIANI, François FOSSOUX.

Représentés : Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Chantal MACQUET), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 12

Monsieur le Maire rapporteur expose qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au chapitre 11 du budget principal 2015 en **section fonctionnement** sur le compte 6534 (cotisations sécurité sociale part patronale pour les élus) pour le paiement des charges sociales de décembre sur les indemnités des élus.

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	DEPENSES
CHAPITRE 11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
Article 616 primes d'assurance	Article 6535 cotisations sécurité sociale part patronale pour les élus
- 2 800.00 euros	+ 2 800.00 euros

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 17/12/2015

Date d'affichage : 23/12/2015

A Nonglard le 23 décembre 2015

Fait et délibéré le 22/12/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 23/12/2015